

DESCRIPTIF SOMMAIRE

(Article 3 de l'arrêté du 29 mars 2018 relatif aux renseignements urbanistiques)

Le descriptif sommaire est constitué d'une description littérale et d'un ou de plusieurs croquis ou plans, l'ensemble de ces documents devant refléter parfaitement la situation de fait du bien. Il peut se limiter à une description littérale dans le seul cas où celle-ci sumt à comprendre parfaitement la situation de fait du bien. Il peut être accompagné d'un reportage photographique légendé et indiquant les différents endroits de prise de vue. Le descriptif sommaire est daté et signé par son auteur et comprend au moins les éléments suivants :

- l'adresse exacte du bien décrit ainsi que le numéro de la ou des parcelles cadastrales ; les caractéristiques des façades visibles depuis l'espace public et des toitures ;
- la destination ou l'utilisation de chaque construction ou partie de construction lorsque leur destination ou utilisation différent ;
- le nombre d'unités de logement incluses dans le bien et leur répartition ; - le nombre d'emplacement de stationnement.

1) Adresse du bien (rue + numéro + boîte + étage)

AVENUE DU KARREVELD N°14 bt^e 1 étage Droite

Cadastré : voir matrice cadastrale en annexe

2) Description du bien dans l'acte :

Voir annexe

3) Description de fait : (+ croquis)

Voir annexe

4) Les caractéristiques des façades visibles depuis l'espace public et des toitures :

Voir annexe

5) La destination ou l'utilisation du bien :

.....

6) Le nombre d'unités de logement incluses dans le bien et leur répartition :

.....

7) Le nombre d'emplacement de stationnements/parkings :

0.....

Date et signature des propriétaires :

24.02.2024

1er DROITE

1

CHAMBRE 1

SALLE DE BAIN

WC

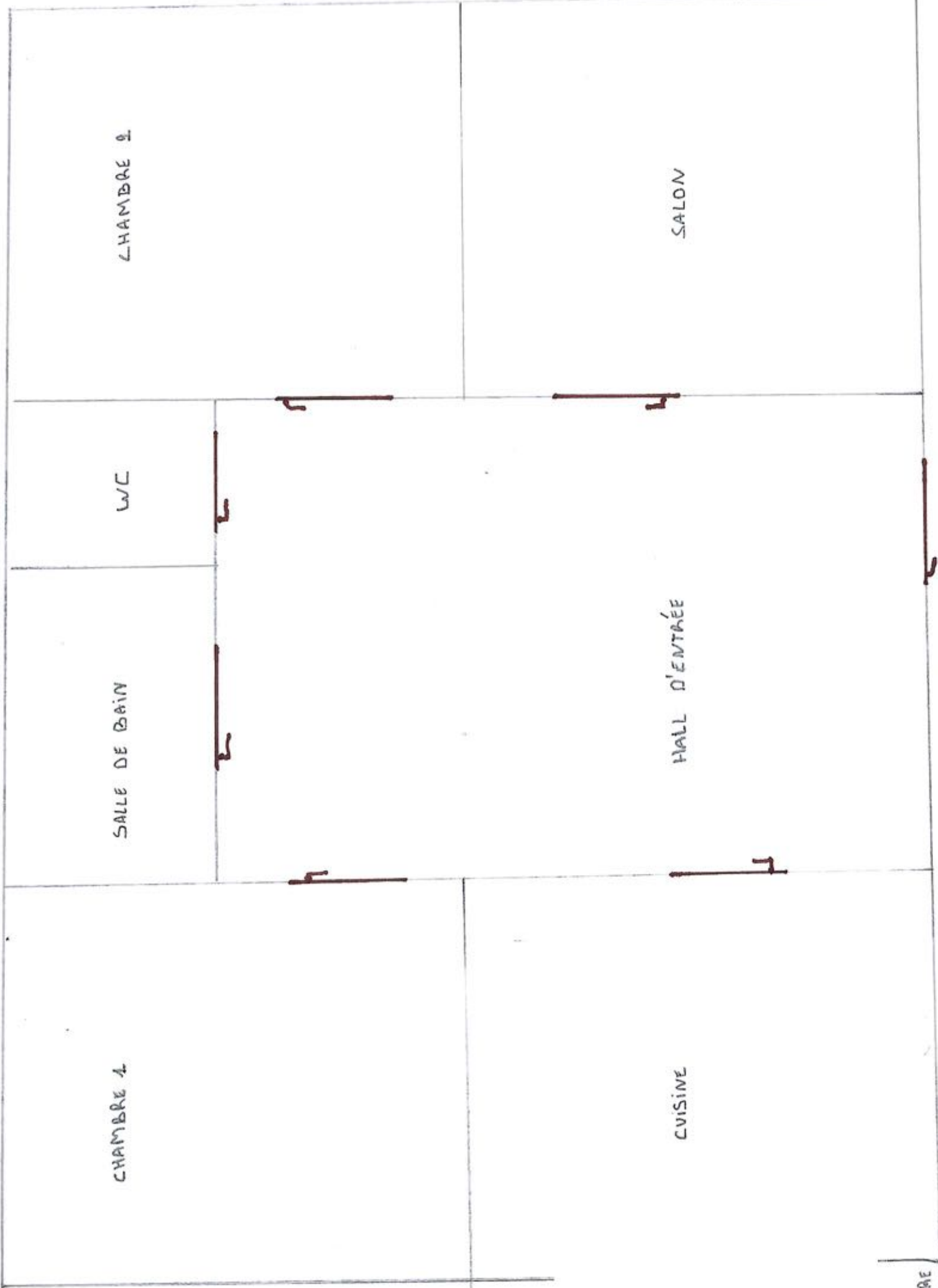
CHAMBRE 2

CUISINE

HALL D'ENTRÉE

SALON

CHAUDIÈRE



DESCRIPTIF SOMMAIRE

(Article 3 de l'arrêté du 29 mars 2018 relatif aux renseignements urbanistiques)

Le descriptif sommaire est constitué d'une description littérale et d'un ou de plusieurs croquis ou plans, l'ensemble de ces documents devant refléter parfaitement la situation de fait du bien. Il peut se limiter à une description littérale dans le seul cas où celle-ci sumt à comprendre parfaitement la situation de fait du bien. Il peut être accompagné d'un reportage photographique légendé et indiquant les différents endroits de prise de vue. Le descriptif sommaire est daté et signé par son auteur et comprend au moins les éléments suivants :

- l'adresse exacte du bien décrit ainsi que le numéro de la ou des parcelles cadastrales ; les caractéristiques des façades visibles depuis l'espace public et des toitures ;
- la destination ou l'utilisation de chaque construction ou partie de construction lorsque leur destination ou utilisation différent ;
- le nombre d'unités de logement incluses dans le bien et leur répartition ; - le nombre d'emplacement de stationnement.

1) Adresse du bien (rue + numéro + boîte + étage)

AVENUE DU KARREVELD N°14 bt^e 1. étage GAUCHE

Cadastré : voir matrice cadastrale en annexe

2) Description du bien dans l'acte :

Voir annexe

3) Description de fait : (+ croquis)

Voir annexe

4) Les caractéristiques des façades visibles depuis l'espace public et des toitures :

Voir annexe

5) La destination ou l'utilisation du bien :

.....

6) Le nombre d'unités de logement incluses dans le bien et leur répartition :

.....

7) Le nombre d'emplacement de stationnements/parkings :

0.....

Date et signature des propriétaires :

24.02.2024

1^{er} GAUCHE

CHAMBRE 2

CUISINE

CHAUDIERE

SALLE DE BAIN

HALL D'ENTRÉE

WC

SALON

CHAMBRE 1

DESCRIPTIF SOMMAIRE

(Article 3 de l'arrêté du 29 mars 2018 relatif aux renseignements urbanistiques)

Le descriptif sommaire est constitué d'une description littérale et d'un ou de plusieurs croquis ou plans, l'ensemble de ces documents devant refléter parfaitement la situation de fait du bien. Il peut se limiter à une description littérale dans le seul cas où celle-ci sumt à comprendre parfaitement la situation de fait du bien. Il peut être accompagné d'un reportage photographique légendé et indiquant les différents endroits de prise de vue. Le descriptif sommaire est daté et signé par son auteur et comprend au moins les éléments suivants :

- l'adresse exacte du bien décrit ainsi que le numéro de la ou des parcelles cadastrales ; les caractéristiques des façades visibles depuis l'espace public et des toitures ;
- la destination ou l'utilisation de chaque construction ou partie de construction lorsque leur destination ou utilisation différent ;
- le nombre d'unités de logement incluses dans le bien et leur répartition ; - le nombre d'emplacement de stationnement.

1) Adresse du bien (rue + numéro + boîte + étage)

AVENUE DU KARREVELD N°14 bt^e 3. étage GAUCHE

Cadastré : voir matrice cadastrale en annexe

2) Description du bien dans l'acte :

Voir annexe

3) Description de fait : (+ croquis)

Voir annexe

4) Les caractéristiques des façades visibles depuis l'espace public et des toitures :

Voir annexe

5) La destination ou l'utilisation du bien :

.....

6) Le nombre d'unités de logement incluses dans le bien et leur répartition :

.....

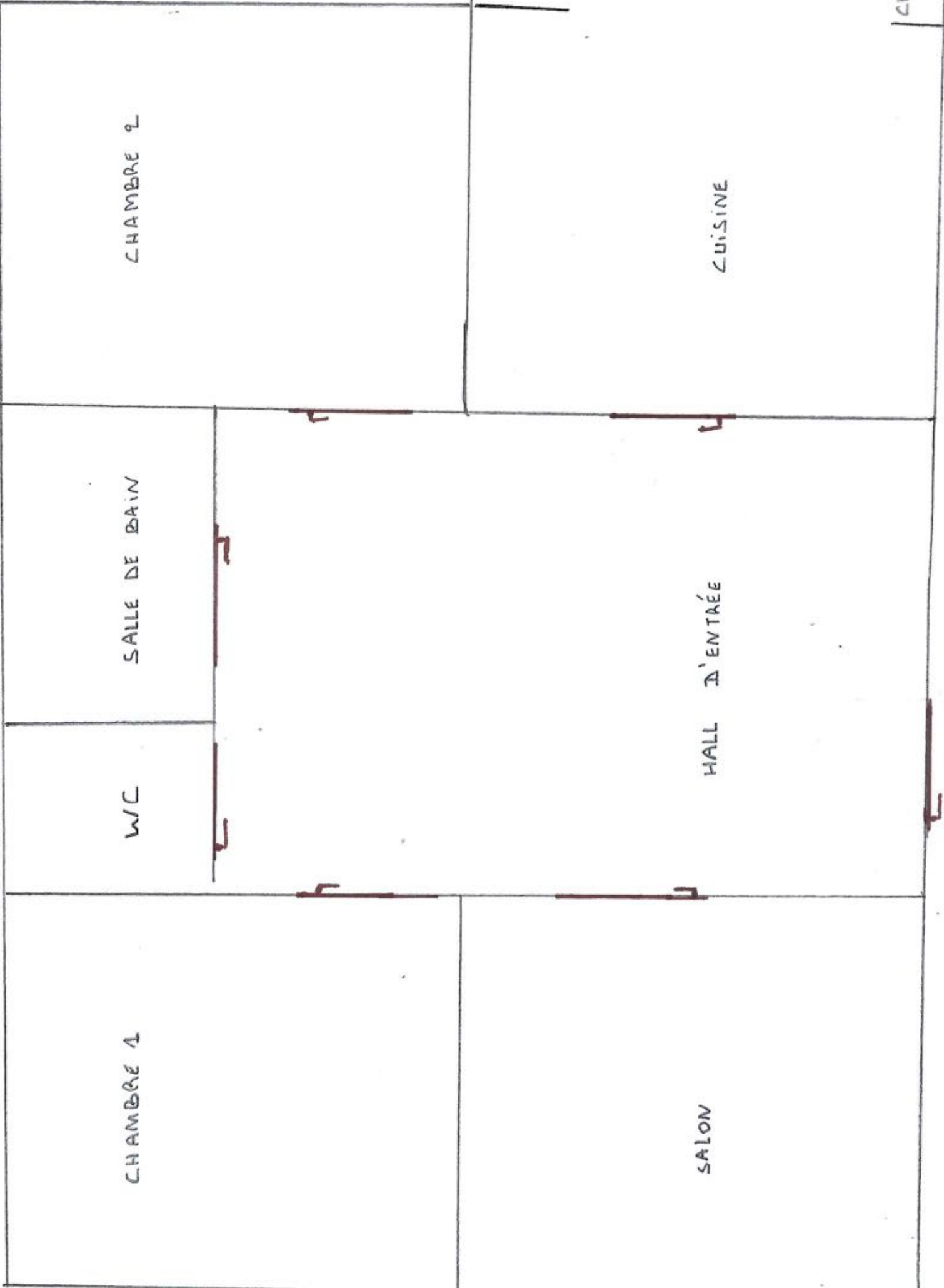
7) Le nombre d'emplacement de stationnements/parkings :

0.....

Date et signature des propriétaires :

24.02.2024

3^{ème} GAUCHE



4^{ème} GAUCHE

CHAMBRE 2

CUISINE

CHAUDIERE

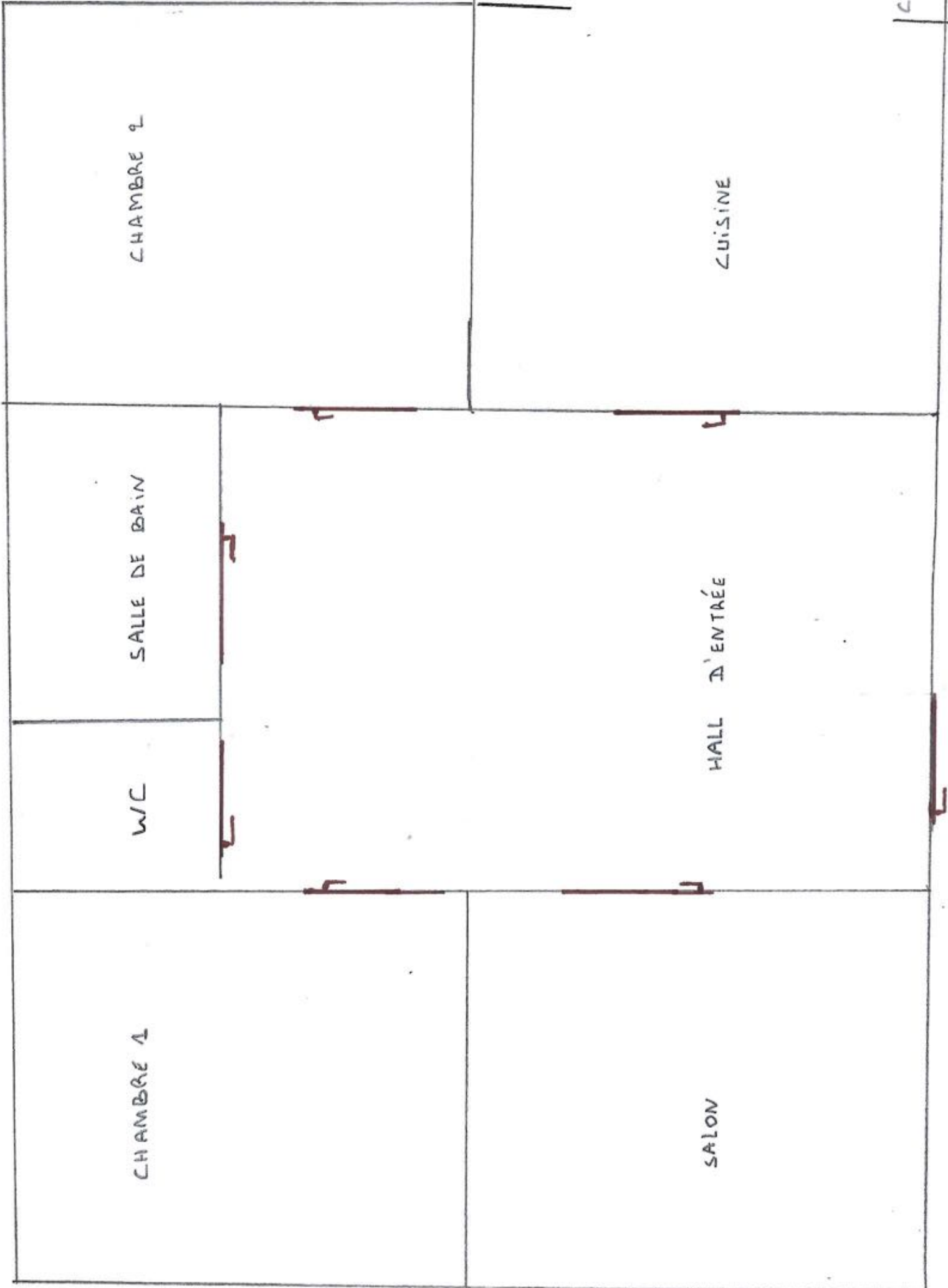
SALLE DE BAIN

HALL D'ENTRÉE

WC

CHAMBRE 1

SALON



DESCRIPTIF SOMMAIRE

(Article 3 de l'arrêté du 29 mars 2018 relatif aux renseignements urbanistiques)

Le descriptif sommaire est constitué d'une description littérale et d'un ou de plusieurs croquis ou plans, l'ensemble de ces documents devant refléter parfaitement la situation de fait du bien. Il peut se limiter à une description littérale dans le seul cas où celle-ci sumt à comprendre parfaitement la situation de fait du bien. Il peut être accompagné d'un reportage photographique légendé et indiquant les différents endroits de prise de vue. Le descriptif sommaire est daté et signé par son auteur et comprend au moins les éléments suivants :

- l'adresse exacte du bien décrit ainsi que le numéro de la ou des parcelles cadastrales ; les caractéristiques des façades visibles depuis l'espace public et des toitures ;
- la destination ou l'utilisation de chaque construction ou partie de construction lorsque leur destination ou utilisation différent ;
- le nombre d'unités de logement incluses dans le bien et leur répartition ; - le nombre d'emplacement de stationnement.

1) Adresse du bien (rue + numéro + boîte + étage)

AVENUE DU KARREVELD N°14 bte 4 étage GAUCHE

Cadastré : voir matrice cadastrale en annexe

2) Description du bien dans l'acte :

Voir annexe

3) Description de fait : (+ croquis)

Voir annexe

4) Les caractéristiques des façades visibles depuis l'espace public et des toitures :

Voir annexe

5) La destination ou l'utilisation du bien :

.....

6) Le nombre d'unités de logement incluses dans le bien et leur répartition :

.....

7) Le nombre d'emplacement de stationnements/parkings :

0.....

.....

24.02.2024